



CHAMPROMIS EXPERTISE
 Expert en techniques
 Du bâtiment



Diagnostic de Performance Energétique

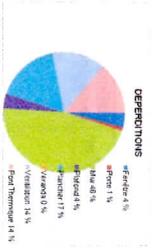
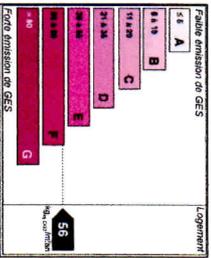
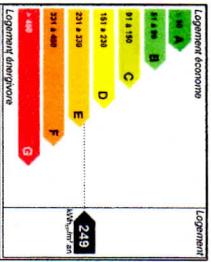
Opérateur : Julien-Pierre CHAMPROMIS

N° dossier : 198947

Situation de l'immeuble

Bruel Bas
 46140 CARNAC ROUFFIAC

Existant



Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identification de l'organisme : CHAMPROMIS EXPERTISES "Bruyères"
 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : 30/06/2013
 Siret : 51123132800014
 Nom de l'opérateur de repérage : Julien-Pierre CHAMPROMIS

Le soussigné, Prénom : Julien-Pierre Nom : CHAMPROMIS
 déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par CERTIFI pour la spécialité : « DPE »
 Certification N° : 9-0904 Délivrée le 10/04/2009 valide jusqu'au : 09/04/2014
 Cette information est vérifiable auprès de :
 CERTIFI 37 rue de Paris, 31140 Aucamville - Tél. 05 61 377 377 - Site internet : « www.certifi.fr »
 (Sur le site CERTIFI, consulter le rubrique « Liste des certifiés »).
 Cachet de l'entreprise



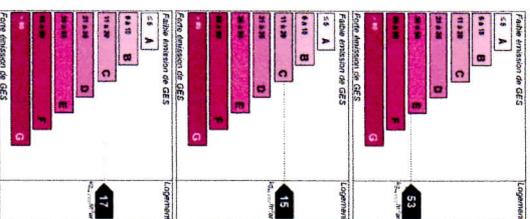
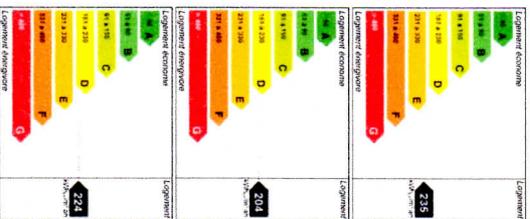
Visite effectuée le 05 février 2013
 Fait à Cazes-Mondenard le 05 février 2013
 Nom et prénom de l'opérateur : Julien-Pierre CHAMPROMIS

Effet des recommandations

Recommandation 1 :
 VMC Hygro B
 => 1 982,9 Eur/an

Recommandation 2 :
 Installation PAC
 => 1 306,5 Eur/an

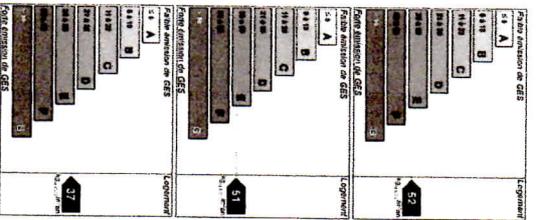
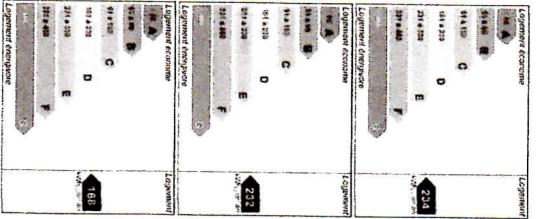
Recommandation 3 :
 Installation Split
 => 1 459,5 Eur/an



Recommandation 4 :
Remplacement chaudière
=> 1 962,0 Eur/an

Recommandation 5 :
ECS solaire individuelle
=> 1 942,2 Eur/an

Recommandation 6 :
ECS+Ch solaire individuelle
=> 1 403,0 Eur/an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N°	: 198947	Date	: 05/02/2013
Valeable jusqu'au	: 04/02/2023	Donneur d'ordre	: Propriétaire
Type de bâtiment	: Maison individuelle	(sur déclaration de l'interlocuteur) :	
Année de construction	: < 1975	Nom et prénom	: Monsieur et Madame DESFORGES Daniel et Patricia
Surface habitable	: 138 m ²	Adresse	: Bruel Bas
Adresse	: Bruel Bas	46140 CARNAC ROUFFIAC	Accompagnateur : en présence de propriétaire
Réf Cadastre	: Non communiqué	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :	
Nombre de niveau	: 2	Nom	: *UNDEF*
Propriétaire :		Adresse	:
Nom	: Monsieur et Madame DESFORGES Daniel et Patricia		
Adresse	: Bruel Bas		
46140 CARNAC ROUFFIAC			

Ce document a été produit selon l'arrêté no SOC006718914 du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

Consommations annuelles par énergie

Obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 15c, dix moyens des énergies indexés au 15 août 2010.

Consommation en énergies finales	Consommation en énergie primaire	Frais annuels d'énergie	Détail par usage en kWh/ep	
			Chauffage	Eau chaude sanitaire
22 388 kWh de Fioul 8 828 kWh de Bois	31 216 kWh _{ep} /an	1 879 € TTC ⁽¹⁾	3 183 kWh/ep/an	223 € TTC ⁽¹⁾
0 kWh d'Elec	0 kWh _{ep} /an	0 € TTC ⁽¹⁾		
25 572 kWh de Fioul 8 828 kWh de Bois	34 399 kWh _{ep} /an	2 101 € TTC ⁽²⁾		

(1) : Bois abâté, (2) : Abatement inclus

Consommation énergétique (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **249** kWh_{ep}/m².an

Logement économique	Logement	Estimation des émissions :	Estimation des émissions :

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Pierrefond : Avec 10 cm d'isolant sous combles aménagés	Chaudière fioul installée après 2000	Chaudière fioul installée >2000 avec veilleuse (Production instantanée)
Tolure :	Système :	

Plancher bas :	Émetteurs :	Inspection > 15 ans :
Plancher : Non isolé, dalle béton avec ou sans hourdis sur terre-plein	Radiateurs	NON

Murs :
Murs extérieurs : Pierre double mur de 55 cm, Aucune isolation

Menuiserie :
Fenêtres et portes-fenêtres : Métal à RPT, DV Argon 4/16/4, Avec volet
Porte d'entrée : Porte bois pleine

Energies renouvelables Quantité d'énergie d'origine renouvelable **64 kWh_{ep}/m² an**

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Cheminée à insert.

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixes (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant le figurant de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur la mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, le figurant du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course, l'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privée du lot.

Conditions standard

Le calcul de ces paramètres fait l'objet de conventions établies entre les méthodes de calcul.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire

et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme le chauffage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie
Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'année en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle relève les prix moyens

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'occupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éloignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...) ; cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'occupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Privilégiez les mixeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

- Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :
- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
 - Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
 - Ne boucherez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

des énergies que l'Observatoire de l'énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans le bâtiment.

- Aérez périodiquement le logement.

